

OCEANA CANADA

États financiers

31 décembre 2024

OCEANA CANADA
Table des matières des états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2024

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 - 9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres d'Oceana Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Oceana Canada (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Oceana Canada au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

(suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hogg, Shain & Scheck PC

Toronto (Ontario)
24 avril 2025

Autorisé à exercer la comptabilité publique par
l'Ordre des comptables professionnels agréés de
l'Ontario

OCEANA CANADA
État de la situation financière
au 31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	5 231 942 \$	1 252 335 \$
Débiteurs (note 3)	3 304	34 293
Taxe de vente harmonisée à recevoir	59 569	71 278
Frais payés d'avance	87 369	87 870
	5 382 184	1 445 776
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	20 863	20 835
	5 403 047 \$	1 466 611 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 8)	849 104 \$	114 484 \$
Apports reportés (note 5)	3 351 580	497 598
	4 200 684	612 082
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	1 202 363	854 529
	5 403 047 \$	1 466 611 \$

ENGAGEMENTS (note 6)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, Administrateur

_____, Administrateur

OCEANA CANADA
État des résultats et de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Subventions (<i>notes 7 et 8</i>)	3 650 833 \$	3 037 256 \$
Apports en nature (<i>note 8</i>)	322 910	286 476
Dons	307 008	158 923
Honoraires de services-conseils (<i>note 8</i>)	116 189	223 644
Intérêts et autre	747	7
	4 397 687	3 706 306
CHARGES		
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	1 996 521	2 142 040
Sous-subvention (<i>note 8</i>)	750 000	-
Services en nature (<i>note 8</i>)	322 910	286 476
Consultants	279 692	362 189
Loyer	236 995	223 951
Déplacements	152 083	158 430
Frais de bureau et généraux	135 732	112 946
Publicité	83 000	196 258
Conférences et événements	62 939	11 666
Amortissement des immobilisations corporelles	11 054	11 537
Frais bancaires	10 114	9 297
Assurances	8 813	7 707
	4 049 853	3 522 497
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	347 834	183 809
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	854 529	670 720
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	1 202 363 \$	854 529 \$

OCEANA CANADA
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	347 834 \$	183 809 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 054	11 537
	358 888	195 346
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	30 989	43 809
Taxe de vente harmonisée à recevoir	11 709	3 363
Frais payés d'avance	501	(6 992)
Créditeurs et frais courus	734 620	32 672
Apports reportés	2 853 982	(525 285)
	3 631 801	(452 433)
Trésorerie liée aux activités d'exploitation	3 990 689	(257 087)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 082)	(18 117)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	3 979 607	(275 204)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 252 335	1 527 539
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 231 942 \$	1 252 335 \$

OCEANA CANADA
Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2024

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Oceana Canada (l'« organisme ») a été constitué le 22 mars 2013 sans capital-actions, en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'organisme a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2014. Il est enregistré à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada); à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu et est autorisé à remettre des reçus de dons officiels à des fins fiscales.

L'organisme est un organisme national dédié exclusivement à la protection des océans. L'organisme a pour objectif de protéger les océans à l'échelle mondiale, afin de protéger et de restaurer la biodiversité et l'abondance des océans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés par la direction et ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, tels que les dons et les montants reçus lors de collectes de fonds, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir à condition que la contrepartie puisse être raisonnablement déterminée et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports grevés d'une affectation externe, tels que les subventions et les dons, liés à des charges de la période courante, sont constatés à titre de produits au cours de la période courante. Les apports grevés d'une affectation externe reçus au cours de la période courante pour des charges qui seront engagées au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les apports grevés d'une affectation externe reliés à l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de produits dans la même période au cours de laquelle ces immobilisations corporelles sont amorties, selon la même méthode.

Les honoraires de services-conseils sont constatés lors de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme se composent de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs. L'organisme évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

Dépréciation des instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indices d'une possible dépréciation. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été comptabilisé à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de toute réduction ou reprise de valeur est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire selon la durée de vie utile estimative sur les périodes suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée des baux

OCEANA CANADA
Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, comprenant les immobilisations corporelles amortissables, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif à détenir et à utiliser avec son coût de remplacement. Si l'actif est déprécié, la perte de valeur à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur son coût de remplacement. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et une charge à l'excédent des produits sur les charges au cours de l'exercice. Une perte de valeur n'est pas reprise si la juste valeur de l'actif à long terme concerné augmente par la suite.

Dons d'équipement et de services

À l'exception des contributions en nature fournies par Oceana, inc. (*note 8*), les dons de matériel et de services qui sont normalement achetés par l'organisme ne sont pas enregistrés dans les comptes. Les bénévoles donnent de leur temps pour aider l'organisme à fournir ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services reçus des bénévoles, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif nécessite de la part de la direction de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. De telles estimations sont revues périodiquement et des ajustements aux produits et charges sont apportés au besoin durant l'exercice auquel ils sont connus. De telles estimations comprennent la recouvrabilité des comptes clients, la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins du calcul de l'amortissement, ainsi que la détermination des frais courus en fin d'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction est d'avis que l'organisme n'est pas soumis à des risques importants de crédit, de marché de prix autre ou de liquidité reliés à ses instruments financiers. Le profil de risque de l'organisme est demeuré inchangé par rapport à l'an dernier.

L'encaisse correspond aux soldes en caisse et aux dépôts bancaires auprès d'importantes institutions financières canadiennes et américaines. L'encaisse est suffisante pour couvrir les passifs courants à mesure qu'ils viennent à échéance.

Les comptes clients font l'objet d'un suivi régulier afin de minimiser et d'atténuer le risque de crédit lié aux montants non perçus.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Équipement informatique	111 742 \$	95 996 \$	15 746 \$	12 832 \$
Mobilier et agencements	69 920	66 602	3 318	5 451
Équipement de bureau	26 068	24 269	1 799	2 552
Améliorations locatives	164 919	164 919	-	-
	372 649 \$	351 786 \$	20 863 \$	20 835 \$

OCEANA CANADA
Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2024

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés au 31 décembre se détaillent comme suit :

	2024		2023	
Gordon and Betty Moore Foundation	2 785 886	\$	202 628	\$
The Nikita Foundation	218 484		-	
Oceana, inc.	161 351		114 079	
Power Corporation du Canada	80 359		-	
Fondation Echo	73 339		75 000	
Donner Canadian Foundation	20 177		105 891	
Environment Funders Canada	11 984		-	
	3 351 580	\$	497 598	\$

L'évolution des apports reportés pour l'exercice se détaille comme suit :

	2024		2023	
Solde au début de l'exercice	497 598	\$	1 022 883	\$
Plus : subventions reçues au cours de l'exercice	6 504 815		2 511 971	
Moins : subventions constatées à titre de produits au cours de l'exercice	(3 650 833)		(3 037 256)	
Solde à la fin de l'exercice	3 351 580	\$	497 598	\$

6. ENGAGEMENTS

L'organisme loue des espaces de bureau à Toronto, Ottawa et Halifax. Les paiements de loyer annuels minimums à effectuer au cours des prochains exercices, incluant les impôts fonciers et les frais d'exploitation, sont les suivants au 31 décembre 2024 :

2025	221 585 \$
2026	21 683
2027	16 449
2028	5 536
	265 253 \$

OCEANA CANADA
Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2024

7. PRODUITS DE SUBVENTIONS

	2024		2023
The Nikita Foundation	1 781 516	\$	1 492 981
Gordon and Betty Moore Foundation	909 557		712 002
Oceana, inc. (note 8)	327 728		614 292
Donner Canadian Foundation	185 714		92 804
Acuitas Therapeutics inc.	150 000		-
Power Corporation du Canada	119 641		-
Environment Funders Canada	100 016		-
Fondation Echo	76 661		-
Only One, inc.	-		48 272
FedEx Corporation	-		46 568
Charities Aid Foundation of America	-		30 337
	3 650 833	\$	3 037 256
			\$

8. OCEANA, INC.

Oceana, inc., organisme indépendant situé aux États-Unis, fournit des services de soutien administratif, de comptabilité et autres services à l'organisme en vertu d'une entente de services. Les services fournis par Oceana, inc. sont comptabilisés à titre d'apports en nature à l'état des résultats et sont compensés par une charge équivalente imputée aux résultats dans le poste Services en nature. Les opérations non monétaires avec Oceana, inc. sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées au coût engagé par Oceana, inc. pour la prestation des services, qui équivaut approximativement à la juste valeur.

Les services suivants ont été fournis à l'organisme par Oceana, inc. :

	2024		2023
Salaires et avantages sociaux	260 841	\$	223 242
Autre	62 069		63 234
	322 910	\$	286 476
			\$

Oceana, inc. et l'organisme ne sont pas liés au sens où les deux organismes ne se partagent pas un conseil d'administration commun.

Les apports en nature reçus par l'organisme de la part d'Oceana, inc. constituent 7 % des produits totaux pour l'exercice (8 % en 2023). Au cours de l'exercice, Oceana, inc. a octroyé une contribution monétaire de 375 000 \$ (577 327 \$ en 2023) à l'organisme, dans le cadre d'une entente prévoyant un soutien financier pour des programmes et des activités d'exploitation de l'organisme. Des produits d'honoraires de services-conseils ont été générés par l'organisme dans le cadre de la prestation de services à Oceana, inc. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024, l'organisme a approuvé une sous-subvention à Oceana, inc. au montant de 750 000 \$ (aucune en 2023) afin de mener des campagnes spécifiques pour les fins caritatives de l'organisation. Cette sous-subvention a été entièrement dépensée par Oceana, inc. au cours de l'exercice; par conséquent, ce montant est inclus dans les créditeurs et frais courus de l'organisme au 31 décembre 2024.